

**MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGERES ET EUROPÉENNES**

DIRECTION DES ARCHIVES

ARCHIVES ORALES

INVENTAIRE ANALYTIQUE

AO 10

PARIS 2008

CONDITIONS DE COMMUNICATION

Les entretiens accordés par les personnalités qui ont, à un titre ou à un autre, pris part à la politique étrangère de la France, sont réalisés et conservés par la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères qui, toutefois, n'en est que le dépositaire.

Juridiquement, les "archives orales" sont, en effet, des archives privées. Aussi, comme le stipule le Code du patrimoine : "Lorsque l'Etat et les collectivités territoriales reçoivent des archives privées à titre de don, de legs, de cession, de dépôt révocable ou de dation [...], les administrations dépositaires sont tenues de respecter les conditions auxquelles la conservation et la communication de ces archives peuvent être soumises à la demande des propriétaires" (L213-6). Le décret n° 80-975 du 1^{er} décembre 1980 relatif aux archives du ministère des Affaires étrangères précise que "la communication des archives [privées conservées par lui] s'opère dans les conditions fixées par l'acte de transfert au ministère des Affaires étrangères. Il ne peut être apporté de modification à ces conditions sans l'accord préalable des intéressés" (titre II, art. 9).

Par ailleurs, les archives orales, en tant qu'œuvres de l'esprit, sont soumises à la législation sur le droit d'auteur. Leur publication intégrale est en conséquence subordonnée à l'autorisation écrite du témoin-déposant ou de ses ayants-droit.

Les conditions de communication, entièrement déterminées par les déposants, sont les suivantes :

Consultation sans réserve *Le chercheur a librement accès au document qu'il peut écouter dans son intégralité.*

Consultation avec autorisation écrite *Le chercheur n'a accès au document qu'après avoir produit une autorisation écrite du déposant ou de ses ayants-droit.*

Consultation partielle *Le chercheur ne peut consulter que certaines parties du document, non réservées.*

Consultation réservée *La consultation des documents ne sera possible qu'à l'expiration du délai fixé par le déposant.*

NOTA BENE

Etant donné la complexité des conditions de communication fixées par les déposants, le tableau suivant n'est donné qu'à titre indicatif. Aussi, les chercheurs désireux de consulter ces documents voudront bien se mettre en rapport avec les conservateurs en charge des archives orales pour obtenir de plus amples précisions.

AO 10. — Roger SEYDOUX de CLAUSONNE, ambassadeur de France

Notice biographique

Né le 28 mars 1908, décédé le 3 juillet 1985.

Formation. — Licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit public et d'économie politique.

Carrière. — Adjoint à l'attaché financier à Londres, 1931-1932 ; adjoint au directeur du cabinet du résident général de France au Maroc, 1933-1934 ; secrétaire général, sous-directeur, puis directeur de l'Ecole des sciences politiques, 1933-1945 ; directeur de l'Institut d'études politiques, 1945 ; intégré dans les cadres du ministère des Affaires étrangères (décret du 26 avril 1944), 25 octobre 1945 ; délégué de la France à l'U.N.E.S.C.O., 1946 ; chef de cabinet du ministre, 1946 ; chef du Service des Relations culturelles, 1947-1950 ; délégué de la France à la 3^e session de l'U.N.E.S.C.O., septembre 1948 ; consul général à New York, 1950-1952 ; premier conseiller à Washington, 1952-1954 ; ministre-délégué à la résidence générale à Tunis, septembre 1954 ; haut-commissaire en Tunisie, septembre 1955 ; ambassadeur en Tunisie, juin 1956 ; directeur général des Affaires culturelles et techniques, 1956-1960 ; ambassadeur au Maroc, 1960-1962 ; représentant permanent au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente aux Nations Unies, 1962-1967 ; représentant permanent de la France au Conseil de l'Atlantique Nord, 1967-1968 ; ambassadeur eu Union soviétique, 1968-1972 ; élevé à la dignité d'ambassadeur de France, 1970 ; admis à faire valoir ses droits à la retraite, 1973.

4 entretiens

Communication : sans réserve

Entretien n° 1 réalisé le mardi 20 décembre 1983 au ministère des Affaires étrangères, 37 quai d'Orsay, à Paris, par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux archives du ministère des Affaires étrangères, et Maurice Vaïsse, professeur des Universités.

1^{ère} partie

[1] *R. Seydoux en Tunisie.* — Déclaration de Carthage par P. Mendès France en présence de C. Fouché et du maréchal Juin (31 juillet 1954) ; formation d'un gouvernement dirigé par Tahar Ben Ammar ; parallèlement, début de la guerre d'Algérie (1er novembre 1954) et développement du fellagisme tunisien ; début des négociations franco-tunisiennes (14 septembre 1954) ; nomination de R. Seydoux comme ministre délégué à Tunis ; appel franco-tunisien (22 novembre

1954) aux fellagha qui rendent donc leurs armes ; vives critiques de la droite française et des opposants de Bourguiba contre cette opération ; conséquence : P. Mendès France renversé en février 1955 ; suspension des négociations.

[2] Portrait de J. Duhamel ; signature (22 avril 1955) d'un protocole d'accord entre la France et la Tunisie ; retour (1er juin 1955) de Bourguiba en Tunisie ; signature des conventions franco-tunisiennes (3 juin 1955) qui laissent à la France la maîtrise de la politique extérieure de la Tunisie et reconnaissent à celle-ci son autonomie interne.

[3] Nomination de R. Seydoux comme haut-commissaire de France (13 septembre 1955) ; portrait de Bourguiba.

[4] La Tunisie autorise le transit d'armes depuis la Libye vers l'Algérie ; portrait de Salah Ben Youssef : a organisé l'exil de Bourguiba (1945-1949) en Egypte ; est secrétaire du Néo-Destour pendant ce temps ; s'oppose à Bourguiba à propos des conventions de juin 1955 ; appelle à l'indépendance ; le Néo-Destour est déchiré.

[5] Congrès de Sfax (15 novembre 1955) : Bourguiba est confirmé comme le chef du Néo-Destour ; R. Seydoux convainc Bourguiba d'arrêter Ben Youssef et les yousséfistes : stratégie de la France vis-à-vis de Bourguiba ; signature du texte donnant à la Tunisie son indépendance (20 mars 1956) : protection des biens des Français toujours assurée ; Bourguiba devient président du Conseil.

[6] R. Seydoux nommé ambassadeur de France par R. Savary ; tensions avec le bey.

2^{ème} partie

[1] Après avoir été nommé à la Direction des Affaires culturelles et techniques (septembre 1956),

R. Seydoux est renvoyé en Tunisie à la suite de l'affaire Ben Bella par C. Pineau avec autorité totale sur les troupes françaises en Tunisie ; volonté de Bourguiba de rétablir de bonnes relations avec la France ; départ des troupes françaises en Tunisie vers l'Algérie ; R. Seydoux partage la politique de Mendès France à l'égard de l'Algérie.

[2] *R. Seydoux à l'O.N.U.* — Nomination de R. Seydoux comme représentant permanent au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente à l'O.N.U. (1962) ; le grand prestige du général de Gaulle auprès des pays du Tiers-monde ; l'Algérie indépendante emblématique pour eux ; l'opinion de R. Seydoux sur l'affaire de Suez.

Entretien n° 2 réalisé le mardi 22 mai 1984 au ministère des Affaires étrangères, 37 quai d'Orsay, à Paris, par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux archives du ministère des Affaires étrangères, et Maurice Vaïsse, professeur des Universités.

[1] *R. Seydoux ambassadeur de France au Maroc.* — Retour des cendres du maréchal Lyautey du Maroc en France (1961) ; cérémonie en présence de M. Couve de Murville, de P. Messmer et du ministre marocain de l'Intérieur.

[2] *Conséquences du putsch des généraux en Algérie* . — Crainte des répercussions dans les bases françaises au Maroc, propositions de Hassan II pour aider la France, discours de R. Seydoux pour rassurer les Français au Maroc.

[3] Attaque par des manifestants de l'ambassade de France à Rabat (11 novembre 1961) ; rôle du colonel Oufkir ; les démarches de R. Seydoux auprès d'Hassan II pour obtenir des excuses et des réparations.

[4] *L'affaire Ben Bella*. — Le souhait du roi de faire assouplir le régime de détention de Ben Bella ; le général de Gaulle est très irrité par l'affaire Ben Bella ; après les accords d'Evian, ce dernier part en Suisse à sa demande, contrairement aux vœux du Maroc et de la France.

[5] Volonté de R. Seydoux, pendant son mandat, de préserver la sécurité des Français, la position de Hassan II et les relations franco-marocaines.

Entretien n° 3 réalisé le mardi 5 juin 1984 au ministère des Affaires étrangères, 37 quai d'Orsay, à Paris, par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux archives du ministère des Affaires étrangères, et Maurice Vaïsse, professeur des Universités.

[1] *R. Seydoux à l'O.N.U (suite)*. — Accueil exceptionnel de R. Seydoux (15 août 1962) par M. Benhima, le représentant marocain au conseil de sécurité de l'O.N.U., qui prononce un éloge de la France dans ses relations avec le monde arabe.

[2] *Crise de Cuba*. — Déroulement des événements ; rôle de cette crise dans les relations américano-soviétiques ; souci du président Kennedy de se rapprocher du général de Gaulle.

[3] Affaire de l'U2 ; interventions françaises à l'O.N.U. : souci de respecter le droit et la non-ingérence dans les affaires d'un état ; visite du pape aux Nations-Unies pour rencontrer les Soviétiques en terrain neutre.

[4] *Entrée de l'Algérie à l'O.N.U. (8 octobre 1962)*. — Africains et Africains du Nord très favorables à la France, en particulier grâce à la politique française en Algérie.

[5] Le général de Gaulle et l'O.N.U; la France et les . souvent opposées en particulier au moment de l'invasion américaine à Saint-Domingue et lorsque la France reconnaît la Chine communiste ; le rôle de U Thant.

[6] *La Guerre des six jours (juin 1967)*. — La France très défavorable à l'intervention d'Israël ; les Africains partagés ; la France finalement modérée à cause de l'opinion des classes dirigeantes françaises ; la volonté du général de Gaulle de se désengager vis-à-vis d'Israël en faveur du monde arabe.

Entretien n° 4 réalisé le mercredi 27 juin 1984 au ministère des Affaires étrangères, 37 quai d'Orsay, à Paris, par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux archives du ministère des Affaires étrangères, et Maurice Vaïsse, professeur des Universités.

[1] *R. Seydoux ambassadeur de France à Moscou*. — Son arrivée (15 décembre 1968) après les événements de Tchécoslovaquie ; la politique de G. Pompidou vis-à-vis

de l'Union soviétique et des Etats-Unis ; préparation de la visite de G. Pompidou à Moscou : la volonté soviétique de signer un protocole relatif à une rencontre annuelle des représentants soviétique et français ; la France est réticente mais signe ; réaction des membres de l'O.T.A.N.

[2] La réconciliation germano-soviétique crainte par le président Pompidou qui souhaite que la France garde la maîtrise des relations soviétiques-européennes ; en 1968, un gouvernement russe bicéphale : Brejnev-Kossyguine ; la visite du président Pompidou : l'U.R.S.S. fait une démonstration de ses missiles ; difficulté d'aborder avec les Soviétiques leurs relations avec la Chine et les Etats-Unis ; rôle du général de Gaulle dans le rapprochement germano-soviétique en 1966 ; excellentes relations de R. Seydoux avec les dirigeants soviétiques.

[3] Visite de Brejnev à Paris (1971) : accord sur le principe d'une coopération franco-soviétique ; sommet de Minsk (janvier 1972) ; R. Seydoux reçu dans la *datcha* de Brejnev ; préparation de la visite de R. Nixon et H. Kissinger (mai 1972) ; souhait de Brejnev de créer un bloc Etats-Unis/U.R.S.S. ; Brejnev très attaché aux bonnes relations avec la France qu'il considère comme son interlocuteur privilégié en Europe alors qu'il craint l'Allemagne ; développement des relations économiques franco-soviétiques, un peu plus limité cependant sous la présidence de V. Giscard d'Estaing.